

# Présentation de la CIPRA et de la Convention alpine

15 octobre 2019 – Rencontre ‘Une montagne de solaire !’ – Le Bourg  
d’Oisans

# La CIPRA – Commission internationale pour la protection des Alpes



- Association née en 1952 suite à des réflexions de l'Union mondiale pour la nature (UICN)
- 1950's – 1990's : Des conférences annuelles sur des thématiques d'actualités, débats et prises de positions
- 1980's :
  - Repositionnement sur l'échange d'expériences et d'informations
  - Ouverture à de nouveaux acteurs
  - Thématiques socio-économiques
  - Création des comités nationaux
  - Plaidoyer pour la création d'une Convention alpine
- 1990 : premiers salariés
- 1997 : création du Réseau de communes 'Alliance dans les Alpes', association indépendante
- 2010's : implication de la jeunesse dans la gouvernance

# CIPRA France



- 1997 : existence juridique
- Association faîtière
- 2 rôles principaux :
  - Plaidoyer pour injecter du développement durable dans les politiques alpines. Se base sur des retours d'acteurs de terrain. Plus-value internationale.
  - Animation de réseaux, mise en lien des acteurs des territoires. Anime le Réseau de communes Alliance dans les Alpes en France.
- Thématiques : transition énergétique, installation en milieu rural, tourisme, relocalisation de l'économie, jeunesse...



# La Convention alpine

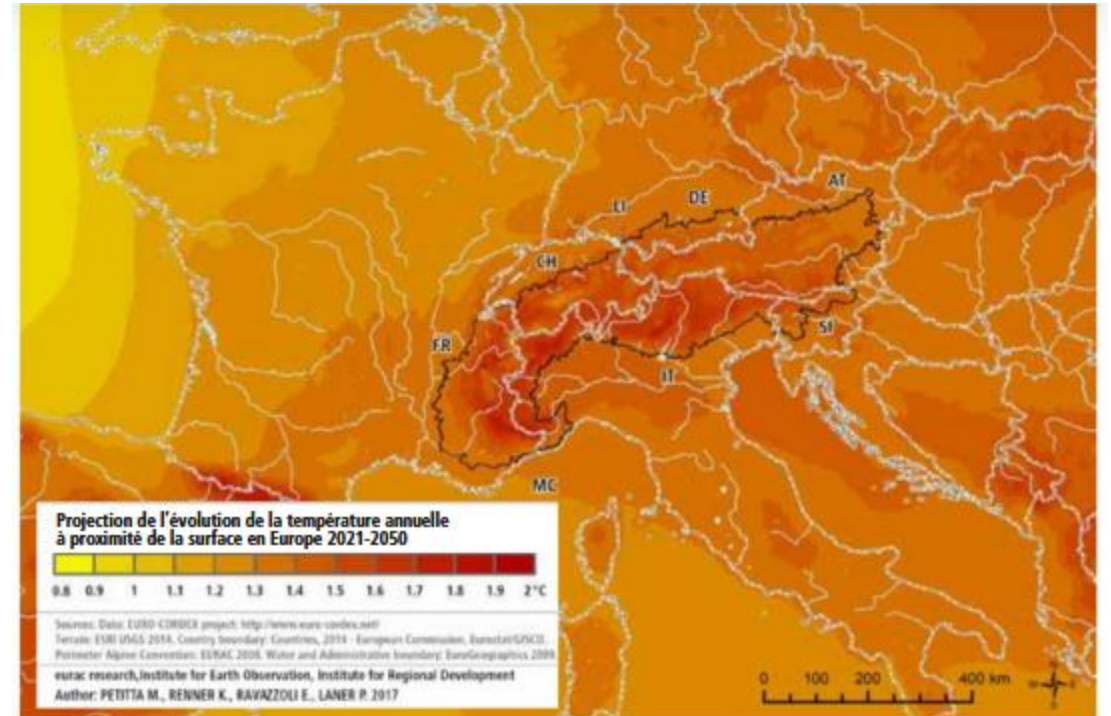
- 1er traité international au monde à considérer une zone de montagne transnationale dans son intégralité
- Signée par les 8 Etats alpins (Autriche, France, Allemagne, Italie, Suisse, Liechtenstein, Slovénie et Monaco) et l'UE
- Entrée en vigueur en 1995
- Vise à la protection et au développement durable des Alpes
- 1 Convention cadre
- 8 protocoles thématiques (aménagement du territoire, protection de la nature, agriculture, forêt, tourisme, énergie, sols, transports)
- 4 déclarations (Population et culture, changement climatique, économie durable, Alpes neutres pour le climat et résilients au CC à l'horizon 2050)

Présidence française de la Convention alpine en 2019 – 2020.

Thèmes de travail : qualité de l'air, eau et biodiversité.

# Contexte alpin

- 14 millions d'habitants, 30 000 espèces animales, 13 000 espèces végétales
- Besoins en chauffage et en déplacements accrus en territoires alpins
- Accroissement des températures presque 2 fois supérieur dans les Alpes



*Projection de l'évolution de la température en Europe : La carte montre une projection sur la période 2021-2050 des changements de température dans l'arc alpin, en comparaison avec la période de référence (1971-2000). La hausse des températures sera probablement plus marquée dans la région alpine que dans d'autres régions d'Europe, avec une augmentation prévue de presque 2 °C.<sup>1</sup>*

# La prise en compte du changement climatique dans la Convention alpine

- 2006 : Déclaration sur le changement climatique
- 2009 : Plan d'action sur le changement climatique dans les Alpes
- 2016 : « Adopter des mesures de lutte contre le changement climatique » : l'une des 6 priorités du programme pluriannuel 2017 – 2022 de la Conférence alpine
- 2017 et 2019 : inventaire des actions climat dans les Alpes et sa mise à jour
- 2019 : [Systeme alpin d'objectifs climat 2050](#)

# Pour aller plus loin

- [Convention alpine : choisir le développement durable pour les Alpes !](#)
- [The Alps in 25 maps](#) : brochure et exposition à la Maison de la nature et de l'environnement de l'Isère (Grenoble) du 14 octobre au 8 novembre 2019
- [Le changement climatique : ses effets sur les Alpes et comment nous pouvons agir](#)
- [Alpes neutres pour le climat et résilientes au changement climatique à l'horizon 2020](#)
- [Vers la décarbonisation des Alpes](#)
- Site internet de la CIPRA [www.cipra.org](http://www.cipra.org)
- Site internet de la Convention alpine [alpconv.org](http://alpconv.org)